



CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONESTIES 81640

DELIBERATION N° 2025D10

SEANCE du 21 FÉVRIER 2025

Le vingt et un février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents** (13) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, DUCROS Alexandre, FAUGERES Karine, FRAYSSINET Sylvie, BLANC-ANTES Danielle.

**Absents excusés** (2) : DURAND Joelle, LEQUEUX Jean-Louis.

**Pouvoirs** (1) : LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à Denis MARTY.

Secrétaire de séance : Sylvie FRAYSSINET

## 2025D10 : CONVENTION AVEC LE CIAS CARMAUSIN SEGALA

Le CIAS Carmausin Ségala intervient dans l'insertion sociale et professionnelle de personnes issues du territoire de l'interco, rencontrant des difficultés d'accès ou maintien dans l'emploi. Dans le cadre de cette mission d'accompagnement des bénéficiaires, le CIAS propose via un atelier et chantier d'insertion, des prestations d'entretien, aménagement et embellissement des espaces verts.

Aussi, il vous est proposé, afin de répondre également aux besoins de la Commune, de valider l'achat de prestations d'insertion selon les dispositions de la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ Valide l'achat de prestations d'insertion selon le projet de contrat joint, pour un montant de 2 600 €
- ⇒ Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Denis MARTY

